

Fiche technique

LUNAR®

Herbicide de post-émergence pour la lutte contre les mauvaises herbes dicotylédones dans les céréales, le maïs et la jachère

Matière active: 230 g/l Dicamba

Formulation: Concentré soluble (SL)

EMPLOI:

CEREALES (blé et orge):

Dosage: 0,5 l/ha

LUNAR est appliqué en post-émergence à la suite d'un traitement ou en mélange avec **Sprinter** (ne pas utiliser dans l'orge), **Hoestar** ou un autre herbicide complémentaire pour céréales. **LUNAR** peut être pulvérisé au printemps du début du tallage jusqu'au début de la montaison (BBCH 21-30). Emploi interdit en automne.

MAIS:

Dosage: 0,6-1,5 l/ha

LUNAR est traité en post-émergence à partir du stade 3-feuilles jusqu'au stade 6-feuilles du maïs (BBCH 13-16), au plus tard.

LUNAR permet de lutter efficacement contre des mauvaises herbes problématiques telles que liserons, rumex, chardons, arroche étalée, renouée liseron. A partir du déploiement de la 6^{ème} feuille (environ 30 cm), on ne procédera plus à un traitement de surface, mais un traitement sous foliaire est encore possible jusqu'à ce que le maïs ait atteint 50 cm. En mélange avec Barst, Samson Extra, la dose de **LUNAR** est de 0,6-1 l/ha. Lors d'applications fractionnées (splitting), ne pas dépasser la dose de 1,5 l/ha par année.

JACHERE:

Dosage: 1 l/ha

Pour une lutte spécifique contre le liseron des champs, le liseron des haies et les différentes espèces de rumex en mélange avec **Toxer Total**. Utilisation jusqu'à la fin septembre au plus tard.

SPECTRE D'EFFICACITE:

Sont bien combattues:

amarantes	moutarde des champs
arroche étalée	myosotis des champs
bleuet	renoncules
chardon des champs	renouée liseron
coquelicot	renouée persicaire
gaillet	rumex
liserons	repousses de tournesol
luzerne	spergule des champs
mouron des champs	trèfle
mouron des oiseaux	vesce

Moyennement combattues:

anthémis	morelle
camomilles	ravanelle sauvage
chénopode blanc	repousses de colza
fumeterre	renouée des oiseaux
laiteron des champs	sénéçon
laiteron rude	tabouret des champs

Moins bien combattues:

capselle	pensée des champs
lamier	renouée amphibie
mercuriale	renouée à f. de patience
ortie royale	véronique

SÉLECTIVITÉ:

Selon nos expériences actuelles, **LUNAR** est très sélectif dans toutes les variétés de maïs. Pour les nouvelles variétés et dans le maïs doux, il faut faire attention à d'éventuelles différences de sélectivité.

LUNAR ne devrait pas être utilisé après un gel et lors de grandes variations de températures entre le jour et la nuit (>15° C). Ne pas traiter des plantes de maïs fortement affaiblies par la sécheresse. Après une longue période froide et humide ou des précipitations intermittentes, nous recommandons d'attendre un à deux jours ensoleillés et chaud avant l'application, afin que les plantes de maïs puissent former une couche cireuse suffisante. Ne pas appliquer sur des plantes de maïs sèches.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

MISCIBILITE:

Lors d'applications dans les céréales **LUNAR** est miscible avec **Sprinter**, **Hoestar** et **Starane XL**. Ne pas mélanger avec **Puma extra**, **Agiliti**, **2,4-D Plus** et avec les **régulateurs de croissance** ou les **engrais liquides**.

Pour le traitement dans le maïs, **LUNAR** est miscible avec les herbicides **Barst**, **Samson Extra**, **Pyran**, **Loper** et **Hysan Micro**. **LUNAR** ne devrait pas être mélangé avec des huiles et des engrais foliaires.

PROTECTION DE L'UTILISATEUR:

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière.

ROTATION DES CULTURES:

Aucune restriction dans le cadre d'une rotation normale des cultures. Dans le cas d'une interruption prématurée, jusqu'à 5 semaines après l'application, du maïs ou des céréales peuvent être semés. Après un délai d'au moins 5 semaines, il est possible de mettre en place toutes les grandes cultures appropriées. Lorsque du colza ou des légumes devraient être implantés l'année du traitement avec **LUNAR**, effectuer par précaution un labour précédemment.

MODE D'ACTION:

La matière active Dicamba est absorbée par la feuille et distribuée dans la plante (mode d'action systémique). Les mauvaises herbes doivent avoir suffisamment de masse foliaire pour l'absorption de la matière active. La croissance des mauvaises herbes est rapidement interrompue suite au traitement. La culture en place n'est plus concurrencée par les mauvaises herbes pour l'absorption des matières nutritives.

La matière active Dicamba détruit le métabolisme des plantes sensibles. L'effet est visible par un arrêt de croissance de l'adventice, des déformations, une croissance excessive des ramifications, ce qui entraîne finalement sa mort. Le processus de dépérissement peut s'étendre sur plusieurs semaines.

L'application devrait avoir lieu par temps chaud quand les plantes sont en pleine croissance. Pour une bonne efficacité, il est nécessaire d'avoir une croissance active de la plante pendant plusieurs jours.

EMBALLAGES: Bouteilles de 1 l
Cartons de 10 x 1 l
Bouteilles de 5 l,
Cartons de 2 x 5 l

DANGER-RISQUE-SÉCURITÉ:

Indications de danger:

GHS07 attention dangereux

Mention d'avertissement: attention

Mentions de danger:

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de prudence:

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + EN CAS D'INGESTION:

P310 + Appeler immédiatement un CENTRE

P330 ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche.

P305 + EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P351 + Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de récupération.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Coformulants à déclarer:

Phosphate de triisobutyle

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

© Marque enregistrée d'OMYA (Suisse) SA



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch